

PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
27 juin 2023 à 17 h 00

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 27^e jour du mois de juin 2023, à 17 h 00**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Johanne Larocque, siège #3
François Gauthier, siège #5

Maryse Cloutier, siège #4
Andrée-Anne Bock, siège #6

Conseillers absents : Guy Whissell, siège #1
Stéphane Drouin, siège #2

Assiste également à la séance, la Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Municipalité de Canton Lochaber – Résignation de l'entente de la collectes et transport des ordures et du recyclage
 - 3.2 Appel d'offres – Collecte et transport du recyclage et des matières résiduelles
 - 3.3 Offre de service – URBA+ Consultants
 - 3.4 Autorisation de signature de permis
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

2023-06-27#01

Il est proposé par madame Maryse Cloutier,
Appuyé par madame Andrée Anne-Bock

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

2. Adoption de l'Ordre du jour

2023-06-27#02

Il est proposé par monsieur François Gauthier,

Appuyé par madame Johanne Larocque

ET RÉSOLU que l'Ordre du jour soit accepté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Résolutions

3.1 Municipalité de Canton Lochaber – Résignation de l'entente de service de la collecte et transport des ordures et du recyclage

2023-06-27#03

CONSIDÉRANT que la municipalité de Canton Lochaber désire mettre fin à l'entente de collecte et transport du recyclage et des matières résiduelles avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix au 31 décembre 2023 ou avant;

CONSIDÉRANT que la section VI, article 20 de l'entente stipule "Un préavis de quatre (4) mois avant le renouvellement doit être donné pour mettre fin à l'entente";

CONSIDÉRANT que la municipalité devra partir en appel d'offres pour une nouvelle proposition de service;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres, un contracteur serait prêt à prendre le contrat avant le 31 décembre 2023;

*Il est proposé par madame Johanne Larocque,
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock*

ET RÉSOLU que le conseil met fin à l'entente de collecte et transport du recyclage et des matières résiduelles avec la municipalité de Canton Lochaber le 31 décembre 2023 ou avant si elle trouve un entrepreneur;

QUE la présente résolution soit acheminée à la municipalité de Canton Lochaber dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.2 Appel d'offres public – Collecte et transport du recyclage et des matières résiduelles

2023-06-27#04

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix doit procéder par appel d'offres public pour une demande de soumission pour la collecte et transport du recyclage et des matières résiduelles;

*Il est proposé par madame Maryse Cloutier,
Appuyé par monsieur François Gauthier*

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix demande des soumissions pour la collecte et transport du recyclage et des matières résiduelles pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2024, 2025 et 2026 avec 2 années optionnelles;

QUE le conseil municipal autorise madame Cathy Viens, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur le SEAO

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.3 Offre de service – URBA+ Consultants

2023-06-27#05

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a un besoin urgent des services d'un inspecteur en bâtiments et en environnement;

ATTENDU que la municipalité est en processus d'embauche, mais que cette démarche nécessite un certain temps;

ATTENDU que la firme Urba+ Consultants offre ces services d'inspecteur virtuel et service d'inspecteur-remplaçant à distance pour un taux horaire de 85.00 \$;

*Il est proposé par, monsieur François Gauthier,
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock*

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte l'offre de la firme Urba+ Consultants au taux ci-haut mentionné pour un maximum de 16 heures par semaine;

QUE cette offre temporaire soit valide jusqu'à l'embauche de l'inspecteur en bâtiments et environnement.

QUE la directrice générale adjointe, madame Cathy Viens soit et est mandatée pour signer l'entente de service pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.4 Autorisation de signature de permis

2023-06-27#06

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiments et en environnement a quitté son emploi en date du 15 juin 2023;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix reçoit des demandes de permis ;

*Il est proposé par madame Johanne Larocque
Appuyé par madame Maryse Cloutier*

QUE madame Annie Decelles, agente de bureau, soit, et est autorisée à signer certaines demandes de permis mineures (toitures, changement de fenêtres de même grandeur, abattage d'arbres résidentiels et vente de débarras) jusqu'à l'embauche du nouvel inspecteur en bâtiments et en environnement;

QUE tous les autres permis soient signés par Urba+ Consultants.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

4. Période de questions

Il n'y a eu quelques questions du public.

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

5. Levée de l'assemblée

2023-06-27#07

*Il est proposé par monsieur François Gauthier,
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock*

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 17 h 08;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe